



COMMUNE DE VERNIOLLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

1. Délibération n°2022-63 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE NETTOYAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de nettoyage de l'école élémentaire et de l'accueil de loisirs périscolaire d'une durée d'un an à l'association ISCRA dont le siège est à Saint-Girons pour un montant annuel de 35 910€ (franchise de TVA)

2. Délibération n°2022-64 - ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le Maire à signer le marché d'assistance technique et de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale avec la société TRANSGOURMET Midi-Pyrénées dont le siège est 2 avenue de l'Hers à Castelnau d'Estretfonds (Haute-Garonne) pour un montant annuel estimé de 217 000€ HT

3. Délibération n°2022-65 - IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR UN TERRAIN COMMUNAL - CHOIX DU LAUREAT - AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la candidature de la société SOLEIL DU MIDI pour l'implantation et l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol sur un terrain communal et autorise madame le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique

4. Délibération n°2022-66 - ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCES MULTIRISQUES RESPONSABILITE CIVILE ET DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les marchés d'assurance multirisques responsabilité civile, dommages aux biens et risques annexes, protection fonctionnelle et protection juridique d'une durée de 3 ans à la SMACL dont le siège est à Niort (Deux-Sèvres) pour un montant annuel de 11 840,82€

5. Délibération n°2022-67 - AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS LIÉS A LA PRATIQUE DU TENNIS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ANNEE 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour l'aménagement d'équipements sportifs liés à la pratique du tennis



6. Délibération n°2022-68 - TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX-VARILHES A LA COMMUNE DE VERNIOLLE AYANT REALISE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES OPERATIONS SOUS MANDAT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fonds de concours d'un montant de 15 960,77€ versé par l'Agglo Foix Varilhes au titre des travaux de voirie de l'année 2021 réalisés sous mandat

7. Délibération n°2022-69 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX VARILHES - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DU MONTANT D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT fixant le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2022

8. Délibération n°2022-70 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'aide-cuisinier à raison de 25 heures hebdomadaires pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité à la cuisine centrale pour les années 2022 et 2023

9. Délibération n°2022-71 - CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} février 2023

10. Délibération n°2022-72 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DESCENDANTE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX VARILHES ET LA COMMUNE DE VERNIOLLE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de service « conseil en énergie partagé » avec l'Agglo Foix Varilhes valable jusqu'au 31/07/2027, pour un coût annuel de 1624€

11. Délibération n°2022-73 - REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS EN LIEN AVEC LES CREANCES IMPAYEES - INSCRIPTIONS COMPTABLES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 1 569,59€

AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 15 décembre 2022

PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 15 décembre 2022